



Votre communauté de communes agit pour l'environnement

LA GEMAPI

Qu'est-ce que c'est ?

La Communauté de communes est compétente depuis le **1^{er} janvier 2018** en matière de **GEMAPI** (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Les actions portées par l'intercommunalité, déléguées aux syndicats de rivières sont les suivantes :

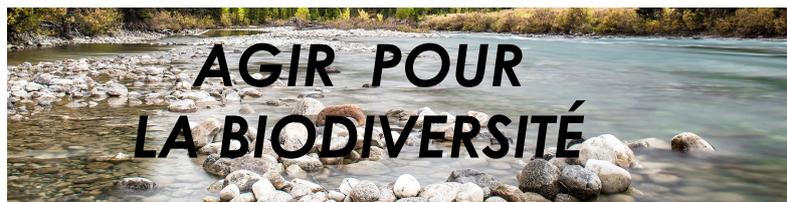
- aménagement des bassins versants
- entretien et aménagement des cours d'eau
- défense contre les inondations
- protection et restauration des zones humides



Le chiffre :

187 462,79€

*C'est le montant total attribué par la CdC aux syndicats de rivières du territoire, soit 10.58€ / hab.



La base de Poltrot, véritable écrin de nature au bord de la Dronne, a bénéficié de travaux de continuité écologique et nautique grâce à une convention de partenariat avec le SABV Dronne Aval. Une passe à poissons a entre autres été réalisée pour permettre la libre circulation des espèces aquatiques et des sédiments sur la Dronne.

“ *Redonnons à nos rivières un fonctionnement naturel pour préserver les zones humides, protéger la vie aquatique et sécuriser les populations* ”

Tristan DELPEYROU, Technicien de rivières, SRB Dronne

Une rivière qui méandre...

- ✓ Améliore la qualité de l'eau
- ✓ Sa biodiversité
- ✓ Ses échanges avec les eaux souterraines

LE SAVIEZ-VOUS ?



La Communauté de communes compte sur son territoire **6** syndicats de rivières dont les assemblées délibérantes sont composées de délégués communaux et communautaires.

Chaque syndicat est financé par la **taxe GEMAPI** qui a été instaurée par la CdC pour mener à bien leurs projets.



Retrouvez toute l'information sur
www.lavalette-tude-dronne.fr
@CdCLavaletteTudeDronne

Fiche Actu n°49 - Mai 2023

35, Avenue d'Aquitaine
16190 Montmoreau

05 45 24 08 79
accueil@coltd.fr

